



TARIFS VOIRIE 2021
Décision du Maire n° 2021-92
Applicable au 1er avril 2021

Direction de l'Espace Public

* Cf. Plan de zonage, site Internet de la Ville d'Angers

Désignation		Disposition légale, Décrets	Tarifs au 01/04/2021 (en euros)
Fourrière Municipale			
<u>Frais de Mise en Fourrière (arrêté ministériel du 3 août 2020)</u>			
Opérations préalables			
	véhicules > à 3,5 T		22,90
	voitures particulières		15,20
	Autres véhicules		7,60
Enlèvements			
	véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t		122,00
	véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t		213,40
	véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t		274,40
	Voitures particulières et commerciales		121,27
	Autres véhicules immatriculés		45,70
Frais de Garde en Fourrière dus par 24 heures			
	véhicules > à 3,5 T		9,20
	Voitures particulières et commerciales		6,42
	Autres véhicules immatriculés		3,00
Expertise			
	voitures particulières		31,30
	Autres véhicules immatriculés		30,50